

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session de la Conférence des Parties  
Colombo (Sri Lanka), 23 mai – 3 juin 2019

Questions administratives et financières

Administration, financement et budget du Secrétariat et  
des sessions de la Conférence des Parties

ADMINISTRATION DU SECRETARIAT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Le présent document décrit le fonctionnement administratif du Secrétariat depuis les dernières sessions du Comité permanent (SC69, Genève, novembre 2017 et SC70, Sotchi, octobre 2018) et doit être lu conjointement avec le rapport du Secrétariat sur les questions financières (voir le document CoP18 Doc. 7.3).

Accords avec le pays hôte pour le Secrétariat

3. Suite au rapport présenté à la 70<sup>e</sup> session du Comité permanent (document SC70 Doc. 9.1), un projet d'accord de donateur pour le soutien à la Convention a été communiqué au Secrétariat. Il comprend une contribution d'un montant de 1 million de CHF par an pour la période 2019-2022 pour les activités relevant des sous-rubriques B à E du programme de travail du Secrétariat. L'accord de donateur final devrait être signé d'ici le début janvier 2019.
4. Le Secrétariat a mené des consultations informelles avec des représentants officiels suisses et la Secrétaire générale à Genève le 14 décembre 2018 et à Berne le 9 janvier 2019.

Situation concernant le personnel

5. Le tableau indicatif sur le personnel du Secrétariat pour la période 2017-2019 comprend 21 postes financés par le fonds d'affectation spéciale (CTL), 3.25 postes financés par les dépenses d'appui au programme (PSC) et 9 postes de projets financés par le fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL).
6. Conformément à la résolution Conf. 17.2, paragraphe 35, et dans le contexte du budget global pour le personnel, la Secrétaire générale a usé de son autorité pour prendre des décisions concernant le personnel, selon les besoins, durant la période.
7. Au moment de la rédaction du présent document, un poste d'administrateur demeure vacant, financé par le fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL), avec le statut de recrutement indiqué ci-dessous:

Administrateur chargé de l'appui à l'ICWC, P-3 dans l'Équipe d'appui à la lutte contre la fraude. L'avis de vacance de poste (JO-104052) a pris fin le 21 novembre 2018. Au total, 329 candidatures ont été reçues. Elles sont en cours d'examen et les entretiens devraient avoir lieu en janvier/février 2019. La date de finalisation prévue est avril/mai 2019.

8. Depuis la 70<sup>e</sup> session du Comité permanent, le Secrétariat est heureux d'indiquer que Mme Ivonne Higuero occupe le poste de Secrétaire générale au niveau D-2 depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018. En outre, le recrutement

d'un Assistant de programme (agent des services généraux) est achevé et la personne sélectionnée devrait prendre son poste au Secrétariat à la fin de février 2019; le recrutement d'un Administrateur de programme associé (P-2) est en voie d'achèvement et la personne sélectionnée devrait prendre son poste en avril 2019.

9. Il convient de reconnaître que les ressources globales en personnel dont dispose le Secrétariat ont diminué au cours des dernières décennies, passant de 26 postes financés par le budget principal en 2000 à 24,25 en 2017, alors que le nombre de Parties a continué de croître, passant de 152 en 2000 à 183 en 2017. En outre, l'organisation des sessions des organes directeurs et des comités scientifiques est devenue de plus en plus exigeante, et le nombre de résolutions et de décisions adoptées par chaque Conférence des Parties augmente rapidement, comme le montre le tableau 1 ci-dessous, ainsi que le soutien apporté aux 31 groupes de travail intersessions créés à la 69<sup>e</sup> session du Comité permanent.
10. Depuis le début de la période triennale 2017-2019, le Secrétariat fonctionne avec 95 résolutions et 265 décisions adoptées à la CoP17 en 2016, ce qui a considérablement accru sa charge de travail et de rapports.

Tableau 1 – Décisions à l'attention des organes directeurs, des comités scientifiques et du Secrétariat de 2010 à 2017

Décisions à l'adresse du	CoP15 en 2010	CoP16 en 2013	CoP17 en 2016
Comité pour les animaux	15	19	31
Comité pour les plantes	20	12	26
Comité permanent	30	49	79
Secrétariat	61	60	129
<b>Total</b>	<b>126</b>	<b>140</b>	<b>265</b>

11. Les ressources limitées en personnel dont dispose le Secrétariat, conjuguées à l'augmentation considérable de la charge de travail au cours du temps, continuent de soumettre le Secrétariat à d'énormes pressions, ce qui n'est pas viable à long terme. Toutefois, le Secrétariat continue de s'acquitter de ses fonctions grâce aux efforts des fonctionnaires très dévoués et expérimentés, ainsi qu'aux services du personnel recruté pour des projets à court terme, des stagiaires et du personnel détaché.
12. Au cours de la période considérée, les Parties ont continué de fournir un appui et des contributions pour: des postes liés à des projets pour l'équipe de Suivi de l'abattage illicite d'éléphants (MIKE) à Nairobi; le cofinancement d'un poste de spécialiste des espèces marines par le biais du programme des Jeunes experts associés (JEA) (Allemagne); un poste d'assistant de projet (Union européenne); un poste à l'appui du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); et le cofinancement d'un poste d'assistant de projet à l'appui des activités liées au respect de la Convention et à la lutte contre la fraude en Asie du Sud-Est (United States Fish and Wildlife Service).
13. Les ressources supplémentaires en personnel approuvées à la 17<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP17), à savoir un poste d'administrateur P-2 et un poste d'agent (services généraux) financés par le budget principal, ont aidé le Secrétariat à mener à bien ses travaux, mais elles restent insuffisantes pour répondre aux nouvelles demandes des Parties sur les questions de respect de la Convention, par exemple en ce qui concerne l'appui aux Parties, l'élevage en captivité et les demandes de soutien scientifique.
14. Compte tenu des informations mentionnées ci-dessus sur les ressources en personnel et la charge de travail élevée, le Secrétariat propose d'augmenter la dotation en personnel financée par le Fonds d'affectation spéciale principal (CTL) pour répondre aux besoins actuels et aux nouvelles demandes en proposant trois postes supplémentaires: deux postes d'administrateur (P-3 et P-2) et un poste d'agent (services généraux). Cette proposition est présentée dans le document CoP18 Doc. 7.4, annexe 4 (scénario de croissance progressive), pour examen à la présente session.
15. Le Secrétariat est reconnaissant aux Parties pour leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale principal (CTL) et aux donateurs, à savoir l'Union européenne, l'Allemagne, la Suisse, la Turquie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique, qui ont versé des

contributions additionnelles pour l'emploi de personnel supplémentaire à travers le Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL).

#### Changements administratifs introduits par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

16. Comme indiqué dans le document SC69 Doc. 9.1 et le document SC70 Doc. 9.1, plusieurs modifications administratives et politiques ont été développées et introduites depuis fin 2016 comme indiqué ci-dessous, les détails sont affichés par ordre chronologique:
  - a) Relations du PNUE avec les accords multilatéraux sur l'environnement (MEA) (résolution 2/18 de l'ANUE);
  - b) Nouvelle Politique et nouveau Cadre de délégation des pouvoirs pour la gestion et l'administration des accords multilatéraux sur l'environnement en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016;
  - c) Externalisation des services de voyage auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;
  - d) Introduction du "principe de l'utilisateur payeur" pour les bureaux de Genève avec notification reçue le 27 janvier 2017;
  - e) Suppression du Centre de services opérationnels (OSC) à Genève à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017;
  - f) Nouvelle politique d'allocation des dépenses d'appui aux programmes à compter du 5 mai 2017;
  - g) Cadre du PNUE sur les services administratifs et de soutien fournis aux secrétariats des AME et à d'autres entités, présenté le 29 mars 2018; et
  - h) Arrêt progressif du déploiement de nouveaux modules dans l'extension 2 d'Umoja, concernant la planification stratégique, la gestion des programmes et des projets, la gestion des partenaires d'exécution, la formulation du budget, l'outil de planification et la mobilisation des ressources, sur une période d'un an à compter de septembre 2018.
17. En outre, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies envisage actuellement de nouvelles améliorations de son processus pour consolider les structures administratives fragmentées dans l'ensemble du système des Nations Unies. À cet égard, l'introduction du dispositif de prestation de services centralisée (*Global Service Delivery Module*) (voir le document A/72/801) vise à réaligner les procédures administratives du Secrétariat des Nations Unies pour mieux distinguer les activités stratégiques des activités opérationnelles, ainsi que la surveillance stratégique des prestations de services administratifs. Le nouveau dispositif a été examiné par l'Assemblée générale à sa 73<sup>e</sup> session.
18. Le Secrétariat a poursuivi ses consultations avec le PNUE à propos de la nouvelle politique de répartition des dépenses d'appui aux programmes, le principe de l'utilisateur payeur et les nouveaux services du Secrétariat du PNUE aux AME afin de s'assurer qu'ils sont conformes au Mémoire d'entente (MdE) existant entre le Comité permanent de la CITES et le Directeur exécutif du PNUE.
19. Depuis la 70<sup>e</sup> session du Comité permanent, une réunion a eu lieu avec le nouveau Directeur de la Division des services internes du PNUE le 14 décembre 2018 et d'autres sont prévues afin de permettre aux Parties de confirmer que les modifications administratives introduites sont cohérentes et pleinement conformes au MdE existant.

#### Recommandation

20. La Conférence des Parties est invitée à prendre note du présent rapport.